

**Mairie de
Canaules et Argentières**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2017

Ordre du jour :

Servitude de passage sur l'ancienne déchetterie en faveur de Mr POMMIER
Convention avec le Centre de Gestion du Gard
Tarif de location et caution des chapiteaux et principes de mise à disposition
Questions diverses

Présents : Robert CAHU, Etienne DEJARDIN, Marie TOUREL, Aude KLEIN, Sylvie LOVOTTI, Christophe FAISSAT
Pouvoirs : J.BLANCHON à E.DEJARDIN
P.DELAHOUCHE à B.ESCANDE (B.ESCANDE absent)
Absents : Annette GUIBAL, Benoit ESCANDE
Excusés : Patrick DELAHOUCHE
Secrétaire : Aude KLEIN

Le Maire ouvre la séance à 18H30

1. Lecture du Compte Rendu du Conseil Municipal du 21/04/2017

Une correction à apporter : présence de Sylvie Lovotti sinon ok

2. Servitude de passage sur l'ancienne déchetterie en faveur de Mr POMMIER.

Sur le principe :

Unanimité des votants sous réserve que les frais d'entretien soient à la charge du preneur et l'acte notarié pour le droit de passage à la charge de Mr POMMIER.

Vote : 7 Pour

3. Convention avec le Centre de Gestion du Gard

Concerne le remboursement des indemnités journalières des salariés.
Il faut autoriser le Centre de Gestion pour gérer cette assurance.

Vote : 7 Pour

4. Tarifs de location et caution des chapiteaux et principes de mise à disposition.

Le prix d'achat d'un chapiteau est de 1.925€ HT.

Proposition tarif de location : 100€ par jour, 200€ le weekend end (du vendredi au lundi), 500 € les 6 jours consécutifs.

Mise à disposition pour les associations Canauloises et les particuliers à condition que les chapiteaux restent sur Canaules.

La caution est fixée à 1.500€

Le règlement de la location est à prévoir.

Vote : 7 Pour

5. Questions diverses

1) La communauté de communes prévoit d'embaucher un conseiller en énergie au service de toutes les communes pour faire le bilan énergétique des bâtiments. Ce conseiller serait embauché pour 3 ans.

Une partie du salaire sera pris en charge par la Communauté de Communes et une partie par les communes en fonction du nombre d'habitants et du nombre de bâtiments communaux.

Acceptation du principe, à définir avec le tarif définitif.

L'embauche est prévue pour le 2ème trimestre 2018.

2) Festivités du 13 juillet

Confirmation du groupe « Les Frangins ».

Confirmation et choix du repas.

Tarifs : 15€ pour les Canalois

17€ pour les non Canalois

5€ enfants de 6 à 11 ans

Gratuit pour les moins de 6 ans.

3) Budget

A la demande du comptable il faudra prendre une décision modificative car la nomenclature des comptes est modifiée.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance :

Aude KLEIN

